Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260624-602026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24/06/2025

L'an deux mille vingt-six, le 24 JUIN, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 17/06/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé, Michel PANSART, Olivier LACHIVER, Alain CABARET
Secrétaire de séance Eliane RUELLAN
Représentés : Gilbert PHILIPPE représenté par Michel PANSART

Nombre de Conseillers : 15 **En exercice : 15** **Présents : 14** **Votants : 15**

DELIBERATION N°60-2026 Désignation d'un conseiller municipal délégué à la communication

Monsieur le Maire demande au conseil de choisir en son sein un conseiller municipal délégué à la communication.

Celui-ci percevra une indemnité calculée sur la base de 6 % (AU MAXIMUM) du traitement de référence indice terminal de la fonction publique.

Il est proposé d'appliquer un indice de 4 %

Madame Isabelle LECLERCQ est candidate.

A l'unanimité le Conseil désigne Madame Isabelle LECLERCQ en tant que conseiller municipal délégué à la communication. Celle-ci percevra une indemnité calculée sur la base de 4 % du traitement de référence indice terminal de la fonction publique.

Fait à Plévenon, le 25/06/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 25/06/2026

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)